

TARDOC – Recommandation pour la facturation des prestations d'échographie pendant la grossesse conformément aux dispositions légales de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS, art. 13)

GK.10.0010

Examen échographique de dépistage pendant la grossesse, premier examen par enfant

Condition : certificat d'aptitude en échographie de la grossesse

une fois par grossesse, entre 11+0 et 13+6 semaines d'aménorrhée (SA)

GK.10.0020

Examen échographique de dépistage pendant la grossesse, deuxième examen par enfant

Condition : certificat d'aptitude en échographie de la grossesse

une fois par grossesse, entre 19+0 et 23+0 SA

GK.10.0040

Examen échographique ciblé pendant la grossesse

Condition : titre de spécialiste en gynécologie / obstétrique

facturable plusieurs fois par grossesse en présence de l'indication correspondante

Indications typiques :

- contrôle de la présentation fœtale
- contrôle de la quantité de liquide amniotique

GK.10.0030

Examen échographique diagnostique pendant la grossesse, par enfant

Condition : certificat d'aptitude en échographie de la grossesse

facturable plusieurs fois par grossesse en présence de l'indication correspondante

facturable une fois par consultation pour chaque enfant

(exemple : jumeaux : deux fois par consultation)

Exemples d'indications pour les examens échographiques en cas de grossesse à risque selon l'OPAS 13b :

Voir le chapitre « Échographie sur indication » des recommandations relatives à la réalisation de l'examen échographique pendant la grossesse

GK.10.0060

Examen échographique approfondi pendant la grossesse, par enfant

Condition : certificat d'aptitude en échographie de la grossesse

facturable plusieurs fois par grossesse en présence de l'indication correspondante

facturable une fois par consultation pour chaque enfant

(exemple : jumeaux : deux fois par consultation)

Exemples d'indications caractérisant une grossesse à risque au sens de l'OPAS, art. 13b :

- La morphologie fœtale n'a pas pu être évaluée de manière concluante lors du dépistage.
- Grossesse avec risque accru de malformation (p. ex. consanguinité)
- Marqueurs échographiques mineurs (« soft markers »), p. ex. kystes des plexus choroïdes, hydronéphrose légère
- Croissance fœtale anormale
- Risque accru de retard de croissance intra-utérin
- Suivi de malformations
- Maladies maternelles sous-jacentes (p. ex. maladies auto-immunes)

--> La liste n'est pas exhaustive

GK.10.0070

Examen échographique approfondi pendant la grossesse en centre périnatal, par enfant

Condition : certificat d'aptitude en échographie de la grossesse

facturable plusieurs fois par grossesse en présence de l'indication correspondante

facturable une fois par consultation pour chaque enfant

(exemple : jumeaux : deux fois par consultation)

Exemples d'indications caractérisant une grossesse à risque au sens de l'OPAS, art. 13b :

- L'examen met en évidence une malformation avérée (pas de marqueurs échographiques mineurs).
- Investigations approfondies en raison de :
 - NT $\geq$ 95e percentile
 - croissance fœtale anormale (p. ex. retard de croissance précoce < 32 SA)
 - résultats anormaux lors d'examens antérieurs, p. ex. ascite, épanchement pleural, hydrops, Doppler anormal
 - suspicion d'anémie fœtale
 - infections TORCH
 - exposition à des substances tératogènes

--> La liste n'est pas exhaustive

L'examen approfondi doit pouvoir être documenté au moyen d'images échographiques et des mesures correspondantes.

L'examen et la documentation des résultats doivent permettre une évaluation concluante et une décision thérapeutique.

La personne qui réalise l'examen est formatrice ou tutrice pour les cours de la SGUMGG, ou titulaire de la formation approfondie « médecine fœto-maternelle ».

GK.10.0050

Mesure échoguidée du col utérin pendant la grossesse, par voie transabdominale/transvaginale

Condition : certificat d'aptitude en échographie de la grossesse

facturable plusieurs fois par grossesse en présence de l'indication correspondante

GK.05.0090

Échographie endocavitaire, rectale et/ou vaginale

Condition : titre de spécialiste en gynécologie / obstétrique ou autre titre de spécialiste avec

module d'échographie gynécologique du certificat d'aptitude en échographie

facturable plusieurs fois par grossesse en présence de l'indication correspondante

GK.25.0160

Échographie Doppler des vaisseaux fœtaux et maternels

Condition : certificat d'aptitude en échographie de la grossesse

facturable plusieurs fois par grossesse en présence de l'indication correspondante

GK.45.0050

Représentations échographiques en 3D/4D

Condition : aucune

→ prestation obligatoire limitée

La position AR.05.005 (temps de changement de secteur, échographie grande) peut être combinée une fois par séance avec chacune des positions susmentionnées.

TK.05.0100

Échocardiographie fœtale, examen qualitatif et quantitatif

Condition : formation approfondie en médecine fœto-maternelle

Indications typiques :

- malformations cardiaques fœtales
- maladie génétique du fœtus
- arythmie fœtale
- maladies maternelles avec atteinte cardiaque

Combinaison possible avec la position AR.00.0090, temps de changement de secteur, échocardiographie.

Les listes d'indications ne prétendent pas être exhaustives.

SSUMGO = & Commission Grossesse

OPAS = Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins